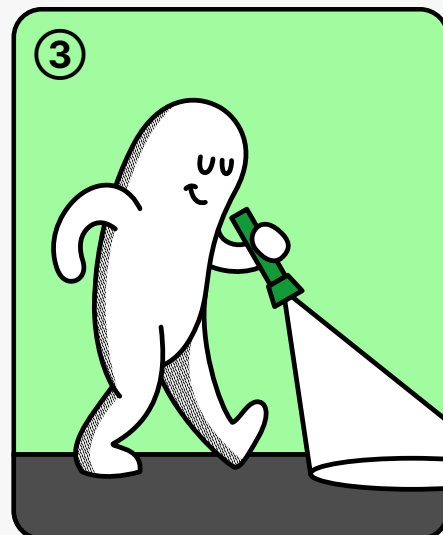
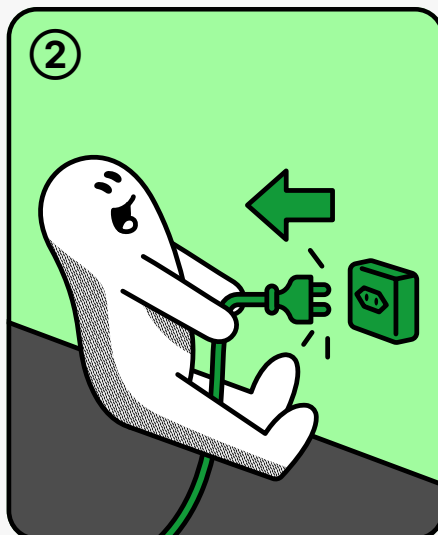
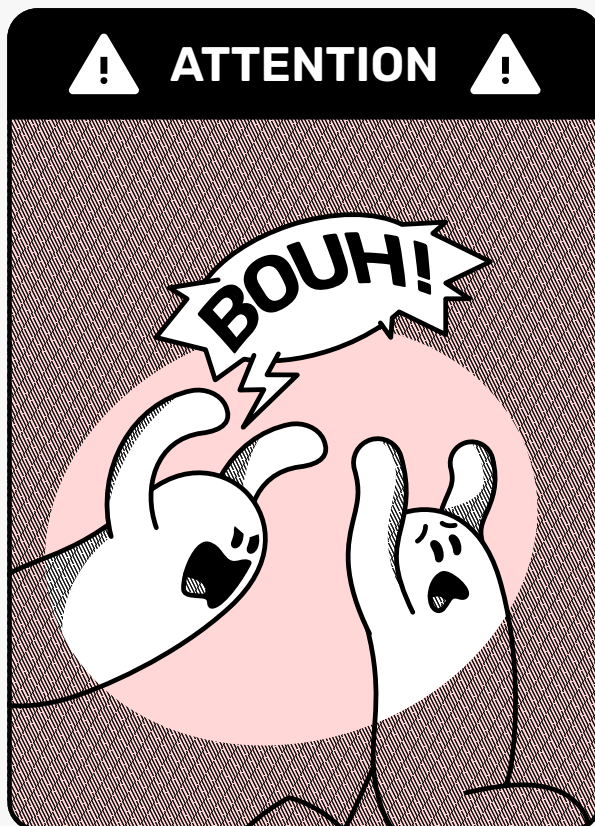
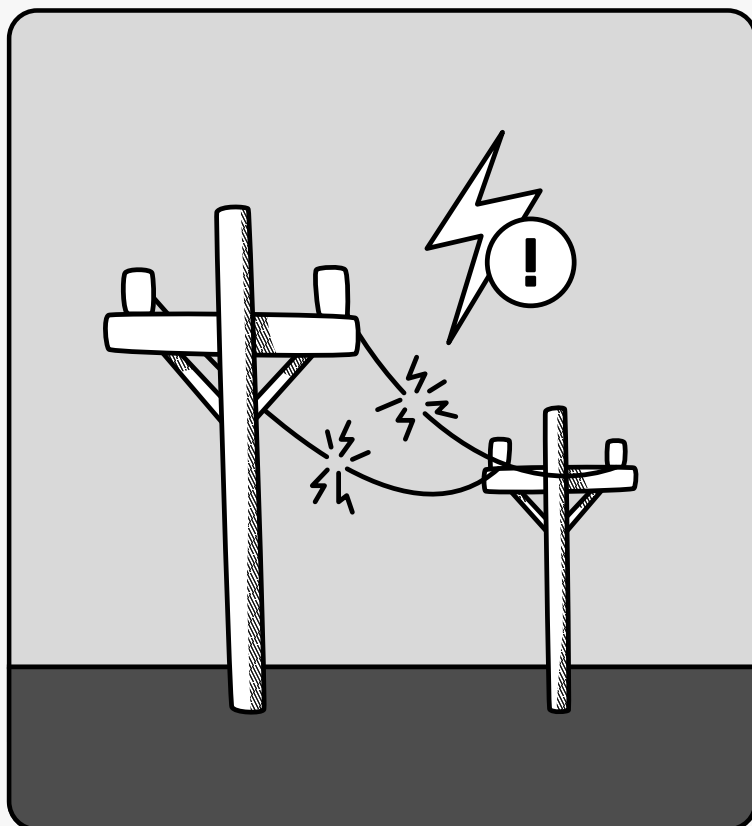


PANNE D'ÉLECTRICITÉ

LA NOTICE D'URGENCE



LA NOTICE QU'ON PRÉFÈRE AVOIR LUE AVANT.
TOUS LES BONS GESTES FACE AUX SITUATIONS D'URGENCE
SUR [VD.CH/NOTICES-URGENCE](https://www.vd.ch/notices-urgence).

EN CAS DE PANNE D'ÉLECTRICITÉ

- ① Avoir son kit d'urgence déjà prêt
- ② Débrancher les appareils électriques
- ③ S'éclairer pour éviter une chute

EN CAS DE PANNE D'ÉLECTRICITÉ, JE DOIS :

① ANTICIPER

JE CONNAIS LE DANGER

Les pannes d'électricité sont des interruptions inattendues de l'alimentation électrique. Elles peuvent durer de quelques minutes à plusieurs heures et survenir à l'échelle locale ou régionale.

On parle de black-out lorsqu'une panne d'électricité touche une très grande zone. Dans certaines situations, le retour à la normale peut prendre du temps et perturber durablement le quotidien.

Ces pannes sont généralement causées par des dégâts sur les infrastructures de distribution (tempêtes, chutes d'arbres, accidents), une surcharge du réseau, des défaillances techniques ou des cyberattaques.

QUELS SONT LES RISQUES ?

- Accidents liés à l'obscurité
- Arrêt des feux de circulation et de la signalisation lumineuse
- Arrêt du chauffage et des appareils électriques
- Perturbation des communications et difficultés d'accéder à l'information
- Dysfonctionnements des transports et de la distribution de carburant
- Arrêt des ascenseurs, blocage des portes et barrières électriques (bâtiments, parking souterrain, etc)
- Perte des systèmes de paiement
- Détérioration des aliments dans les réfrigérateurs et congélateurs
- Difficultés pour les personnes vulnérables (personnes âgées, malades, isolées ou dépendantes d'appareils médicaux)

② PLANIFIER

JE ME PRÉPARE

- Renseignez-vous sur l'emplacement des points de rencontre d'urgence (PRU) dans votre commune.
- Pour les personnes électrodépendantes ou vulnérables, se renseigner sur les mesures spécifiques à prendre.
- Vérifiez et complétez votre kit d'urgence (lampe de poche, radio à piles, batteries, eau, nourriture, etc) et calculez les quantités nécessaires en fonction de votre ménage (nombre de personnes et durée) à l'aide du test en ligne de la confédération : www.notvorratsrechner.bwl.admin.ch/fr

Réfléchissez à la manière de :

- Préparer des repas chauds sans électricité
- Disposer d'un éclairage suffisant
- Accéder aux informations essentielles
- Assurer le fonctionnement d'appareils ou de systèmes importants même en cas de coupure de courant

③ AGIR

JE SAIS QUOI FAIRE

- Restez calme.
- Allumez une lampe ou une bougie pour éviter une chute.
- Écoutez la radio pour suivre les informations officielles.
- Prenez contact avec vos voisins et entraidez-vous.
- Utilisez si possible un appareil disposant d'une batterie (smartphone, radio) pour consulter les informations de votre fournisseur d'électricité.
- Débranchez les appareils qui pourraient redémarrer automatiquement lorsque le courant revient (fer à repasser, outils électriques, etc).
- Évitez d'ouvrir votre réfrigérateur ou votre congélateur ; après environ 6 heures, consommez rapidement les aliments du réfrigérateur. Après environ 24 heures, les aliments du congélateur peuvent être altérés.
- Vérifiez que personne n'est coincé dans un ascenseur et organisez de l'aide si nécessaire.
- Si vous avez besoin d'aide, rendez-vous au point de rencontre d'urgence le plus proche.
- Suivez les instructions de la police, des pompiers et de la protection civile.



REBONDIR

QUE FAIRE APRÈS ?

- Suivez les instructions des autorités et des distributeurs électriques.
- Rebranchez ou rallumez vos appareils électriques.
- Remplacez les denrées perdues.
- Reconstituez votre kit d'urgence.

CANAUX OFFICIELS POUR S'INFORMER

- Application Alertswiss – alertes et recommandations en cas de danger : alertswiss.ch
- Consultez le site officiel de votre distributeur d'énergie
- OFAE – Office Fédéral pour approvisionnement économique du pays : Provisions domestiques et plan d'urgence : www.bwl.admin.ch/fr/des-provisions-providentielles
- Canton de Berne – Comment faire à manger sans électricité (PDF) : www.bsm.sid.be.ch/fr/start/themen/bevoelkerungsschutz-zivilschutz/bevoelkerungsschutz/selbstvorsorge.html#:~:text=%C2%ABCuisiner%20sans%20%C3%A9lectricit%C3%A9%C2%BB
- Radio Télévision Suisse (RTS) : www.rts.ch
- Canton de Vaud – Points de rencontre d'urgence (PRU) : www.vd.ch/securite/protection-de-la-population/pru